

Initiatives parlementaires

tuait des retenues d'impôt et autres retenues ordinairement requises.

Ces personnes doivent prévoir. Et prévoir, pour la plupart des gens à la retraite, c'est ne pas sous-estimer les versements, par exemple, ou ne pas verser leur acompte en retard, sous peine de pénalité. Ils ne comprennent pas cela.

Le 11 octobre passé, il y a seulement une semaine environ, une femme, dont je tairai ici le nom, qui a un revenu inférieur à 20 000 \$ a été pénalisée parce qu'elle n'a pas versé son acompte trimestriel à temps. Revenu Canada lui a dit que, non seulement elle serait pénalisée, mais on lui prélèverait ce qu'elle doit de l'acompte suivant qu'elle verserait.

Autrement dit, elle essaie de trouver un moyen de payer ce qu'elle doit, mais on la pénalise doublement, d'abord parce qu'elle était en retard, puis en déduisant ce qu'elle doit de l'acompte qu'elle verse. Cela rend les choses difficiles.

Les personnes âgées ont parfois l'impression, et elles ont bien raison, que le système est injuste envers elles. Nous devrions effectivement envisager l'opportunité de modifier cette situation comme le dit cette motion. La motion porte sur l'opportunité de modifier la perception de l'impôt sur le revenu dans le cas des citoyens dont l'impôt n'est pas retenu à la source.

Je serai probablement l'un de ceux qui proposeront, pendant l'étude de cette motion en comité, de plafonner le revenu imposable, pour faire en sorte que les riches ne retirent aucun avantage de cette mesure, car je ne vois pas pourquoi ceux qui peuvent faire face à la situation, ceux qui touchent des revenus élevés, devraient être ainsi favorisés.

Je crois sincèrement que nous devrions tenir compte de la situation dans laquelle se trouvent les contribuables à faible revenu, ceux qui font partie des deux quintiles inférieurs de revenu, et permettre à ces personnes âgées de ne payer leur impôt sur le revenu en un seul versement annuel, à l'époque des déclarations de revenus.

J'ai trouvé le débat très intéressant. J'ai lu la plupart des interventions et j'ai suivi le débat de près. Je sais que la plupart des députés sont en faveur de cette mesure et je félicite le député de Winnipeg—St. James de l'avoir présentée à la Chambre.

C'est une mesure qui vise simplement à assurer justice et équité aux personnes âgées et à leur éviter de devoir

peut-être prendre des décisions qui pourraient mettre leur situation financière en péril.

Je crois qu'il y a à la Chambre aujourd'hui une disposition qui est tout à fait conforme à nos valeurs. Ces citoyens ont gagné de quoi vivre; ils nous ont prouvé qu'ils ne réclament pas un traitement spécial, du moins pas à mon avis. Ils ne font que réclamer justice. Étant donné l'importance de cette question, je veux proposer une motion à ce moment-ci. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que la motion n° 484, inscrite au nom du député de Winnipeg St. James, soit retirée et que la question soit renvoyée au Comité permanent des finances aux fins d'étude.

• (1950)

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je n'ai pas le consentement unanime de la Chambre. Reprise du débat avec l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley.

[Traduction]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, pourriez-vous, avant que je commence, me donner une idée du temps dont nous disposons? Quatre minutes? Combien de temps reste-t-il?

Le président suppléant (M. DeBlois): Il ne reste que trois minutes.

M. Gardiner: J'ai probablement employé deux minutes à découvrir qu'il m'en reste trois.

Quoi qu'il en soit, je serai bref. Nous, du Nouveau Parti démocratique, voulons signifier notre appui à la motion présentée par le député de Winnipeg. À mon avis, il s'agit d'une motion importante, vu l'apport des personnes âgées à la société canadienne et leur travail acharné au sein de leurs collectivités. Je pense, en outre, qu'il est important que le Parlement et le gouvernement du Canada s'efforcent de leur simplifier la vie le plus possible au regard de l'impôt.

La motion présentée par le député permettrait de modifier la perception actuelle de l'impôt sur le revenu, de façon qu'elle ne se fasse plus obligatoirement par